



(une société de prospection)

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION
POUR LE TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

Le présent rapport de gestion de Fury Gold Mines Limited (« Fury Gold » ou la « Société ») doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, ainsi qu'aux notes annexes. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), comprise dans les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Sauf avis contraire, tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens. Certains montants qui figurent dans le présent rapport de gestion ont été arrondis. La date d'entrée en vigueur du présent rapport de gestion est le 15 août 2023.

RUBRIQUE 1 : DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ET FACTEURS DE RISQUE.....	2
RUBRIQUE 2 : APERÇU DES ACTIVITÉS.....	4
RUBRIQUE 3 : FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	5
RUBRIQUE 4 : APERÇU DES PROJETS.....	6
RUBRIQUE 5 : REVUE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE	9
RUBRIQUE 6 : SITUATION FINANCIÈRE, SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	11
RUBRIQUE 7 : SOMMAIRE DES RISQUES FINANCIERS.....	16
RUBRIQUE 8 : SOLDES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	16
RUBRIQUE 9 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	17
RUBRIQUE 10 : CONTRÔLES ET PROCÉDURES	18

Rubrique 1 : Déclarations prospectives et facteurs de risque

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion contiennent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis (les « déclarations prospectives »). Ces déclarations prospectives sont présentées dans le but d'aider les porteurs de titres et les investisseurs éventuels de la Société à comprendre les opinions de la direction à l'égard de ces résultats futurs et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Dans le présent rapport de gestion, les expressions « pouvoir », « devoir », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « chercher à », « proposer », « estimer », « s'attendre à » et d'autres expressions semblables, lorsqu'elles concernent la Société, sont utilisées pour signaler des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives incluses dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : les dépenses d'investissement et les exigences en matière de capital futures, ainsi que les sources et le calendrier de financement additionnel; les activités de prospection de la Société, y compris le succès de ces activités de prospection; les estimations des ressources minérales de la Société; la matérialisation des estimations des ressources minérales; les objectifs, les attentes, les intentions, les plans, les résultats, les niveaux d'activité, les cibles et les réalisations; la production et les dépenses d'investissement futures possibles; la réalisation d'avantages fiscaux non utilisés ou l'exécution d'obligations liées aux actions accréditives, ainsi que les passifs connexes; les déclarations sur la situation financière, les actifs, les passifs (éventuels ou autres), les activités, l'exploitation ou les perspectives de la Société; et tout autre événement ou condition susceptible de se réaliser dans l'avenir.

Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion ne représentent le point de vue de la Société qu'à la date à laquelle ces déclarations ont été formulées, et elles pourraient changer. De nombreuses hypothèses comportent des risques et des incertitudes et pourraient donc se révéler inexactes. Ces hypothèses comprennent : le budget de la Société, y compris les coûts prévus et les hypothèses concernant les conditions du marché et d'autres facteurs sur lesquels la Société a fondé ses prévisions de dépenses; la capacité de la Société à mobiliser des capitaux additionnels afin de mettre en œuvre ses plans de prospection; la capacité de la Société d'obtenir ou de renouveler les licences et les permis nécessaires à la prospection; le fait que la pandémie de COVID-19 n'aura pas d'incidence défavorable significative sur les marchés des capitaux à long terme; la capacité de la Société d'obtenir toutes les approbations réglementaires, les permis et les licences nécessaires en vertu de la réglementation gouvernementale et des autres régimes de réglementation applicables pour ses activités prévues; la capacité de la Société à conclure des acquisitions et à les intégrer avec succès; les effets des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes, des feux de forêt, de la rareté de l'eau et des phénomènes sismiques, et l'efficacité des stratégies visant à composer avec ces problèmes; les attentes de la Société à l'égard de la demande, de l'offre et du prix des métaux précieux; la capacité de la Société à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié; les estimations des ressources de la Société, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées; et la capacité de la Société de se conformer aux exigences réglementaires actuelles et futures en matière d'environnement, de sécurité et autres.

La liste qui précède des risques et autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont priés de se reporter aux risques décrits dans les présentes, ainsi que dans la notice annuelle de la Société (la « notice annuelle ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les documents d'information subséquents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la déclaration d'enregistrement de la Société sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les documents d'information subséquents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), disponibles sur SEDAR PLUS à l'adresse www.sedarplus.ca et auprès de la SEC à l'adresse www.sec.gov, selon le cas.

La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Les lecteurs sont avisés qu'ils ne doivent pas se fier entièrement aux déclarations prospectives.

Mise en garde adressée aux investisseurs concernant les différences dans la terminologie utilisée au Canada et aux États-Unis à propos des estimations des ressources mesurées, indiquées et présumées :

Le présent rapport de gestion utilise les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées », qui sont des termes utilisés au sein du secteur minier canadien tels qu'ils sont définis dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »), et qui doivent être communiqués conformément à celui-ci, lequel renvoie aux indications énoncées dans les normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM ») pour les ressources minérales et réserves minérales (les « normes de définition de l'ICM »), adoptées par le conseil de l'ICM, dans leur version modifiée. Les informations à fournir sur les activités minières en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières devaient auparavant être conformes à l'Industry Guide 7 de la SEC (l'« Industry Guide 7 de la SEC ») en vertu de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, dans sa version modifiée. La SEC a adopté des règles pour remplacer l'Industry Guide 7 de la SEC par de nouvelles règles de présentation de l'information relative aux activités minières en vertu de la sous-partie 1300 du règlement intitulé Regulation S-K de la U.S. Securities Act (le « Règlement S-K 1300 »), dont l'application est devenue obligatoire pour les exercices des émetteurs assujettis américains ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En vertu du Règlement S-K 1300, la SEC reconnaît maintenant les estimations de « ressources minérales mesurées », de « ressources minérales indiquées » et de « ressources minérales présumées ». De plus, la SEC a modifié ses définitions de « réserves minérales prouvées » et de « réserves minérales probables » afin qu'elles soient sensiblement semblables aux normes internationales. Les lecteurs sont avertis que, malgré les démarches entreprises pour harmoniser les règles américaines de présentation de l'information relative aux activités minières avec le Règlement 43-101 et d'autres exigences internationales, il existe des différences entre les termes et les définitions utilisés dans le Règlement S-K 1300 et les termes miniers définis par l'ICM et utilisés dans le Règlement 43-101, et il est probable que des réserves minérales ou des ressources minérales qu'un propriétaire ou un exploitant déclare sous forme de « réserves minérales prouvées », de « réserves minérales probables », de « ressources minérales mesurées », de « ressources minérales indiquées » et de « ressources minérales présumées » en vertu du Règlement 43-101 diffèreraient à certains égards si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations des réserves ou des ressources conformément aux normes du Règlement S-K 1300.

En tant qu'émetteur privé étranger qui dépose son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la SEC dans le cadre du régime d'information multinational, la Société n'a pas à fournir d'informations sur ses biens miniers en vertu du Règlement S-K 1300 et elle continuera à fournir des informations en vertu du Règlement 43-101 et des Normes de définitions de l'ICM. Si la Société cesse d'être un émetteur privé étranger ou perd son admissibilité au dépôt de son rapport annuel sur formulaire 40-F dans le cadre du régime d'information multinational, la Société sera alors assujettie au Règlement S-K 1300, qui, comme il est mentionné précédemment, peut différer de façon significative des exigences du Règlement 43-101 et des Normes de définitions de l'ICM. À la date du présent rapport trimestriel, la Société n'aurait pas été admissible au régime d'information multinational si les calculs pertinents avaient été effectués en date des présentes étant donné que le cours de marché du flottant de la Société est inférieur à 75 M\$ US. Les investisseurs américains sont également avisés que, bien que la SEC reconnaisse dorénavant les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées », les investisseurs ne devraient pas présumer qu'une partie ou la totalité de la minéralisation de ces catégories sera éventuellement convertie en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. La minéralisation décrite au moyen de ces termes présente une plus grande part d'incertitude quant à son existence et à sa faisabilité que la minéralisation qui a été qualifiée de réserve. Actuellement, la Société ne déclare aucune réserve minérale estimative dont la viabilité économique doit être démontrée, à tout le moins, dans une étude de préfaisabilité. Par conséquent, les investisseurs sont priés de ne pas présumer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société présente pourront être extraites de façon économique et conforme aux lois. Au Canada, il doit exister une probabilité raisonnable que la majeure partie d'une « ressource minérale présumée » puisse être convertie et classée dans la catégorie supérieure des ressources mesurées ou indiquées. Or, les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur extraction légale ou rentable. Par conséquent, les investisseurs américains sont également avisés de ne pas supposer que la totalité ou une partie des « ressources minérales présumées » existe. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les estimations des « ressources minérales présumées » ne peuvent servir de fondement à des études de faisabilité, mais peuvent être prises en compte dans le cadre d'analyses économiques préliminaires. Les investisseurs sont avisés qu'une évaluation

économique préliminaire ne peut étayer une estimation des « réserves minérales prouvées » ou des « réserves minérales probables », et qu'aucune étude de faisabilité n'a été effectuée sur les biens miniers de la Société. Par conséquent, les renseignements qui figurent dans le présent rapport de gestion qui décrivent les gisements minéraux de la Société pourraient ne pas être comparables à des renseignements analogues rendus publics par des sociétés américaines assujetties aux obligations d'information en vertu des lois fédérales américaines en matière de valeurs mobilières.

Se reporter à la rubrique « Définitions des catégories (du classement) de ressources » de la notice annuelle 2022 pour une description plus détaillée de certains termes du secteur minier utilisés dans le présent rapport de gestion.

1.1 Personnes qualifiées et informations techniques

Bryan Atkinson, géo., et David Rivard, géo., qui agissent respectivement à titre de premier vice-président, Prospection, et directeur de la prospection pour la Société, sont tous deux considérés comme une « personne qualifiée » aux termes et aux fins du Règlement 43-101 en ce qui a trait à l'ensemble des informations scientifiques et techniques présentées dans le présent rapport de gestion.

1.2 Incidence des feux de forêt

Des feux de forêt causés par la foudre se sont déclarés en mai 2023 dans le nord et dans l'ouest du Québec et ont causé l'interruption des activités de forage jusqu'au 8 juillet 2023, soit jusqu'à l'assouplissement de l'ordre d'évacuation décrété en raison des incendies.

Bien que les perturbations résultant des feux de forêt puissent occasionner certains retards dans la réalisation des objectifs prévus de la Société pour 2023, principalement du fait de l'incapacité à exécuter des programmes sur le terrain en raison de l'ordre d'évacuation, la direction s'attend à mener à bien la presque totalité de ses activités prévues pour 2023.

Rubrique 2 : Aperçu des activités

Fury Gold est une société canadienne axée sur la prospection aurifère qui occupe une position stratégique dans deux régions minières prolifiques, soit la région d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, et la région de Kitikmeot, au Nunavut. La vision de la Société consiste à générer de la valeur pour les actionnaires en faisant croître son portefeuille aurifère de plusieurs millions d'onces grâce à de nouvelles découvertes d'or importantes au Canada.

La Société a été constituée en société par actions le 9 juin 2008 en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique). Elle est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse NYSE American et ses actions ordinaires se négocient sous le symbole FURY. Le siège social et le bureau des registres de la Société sont situés au 1055 West Georgia Street, Suite 1500, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7, et l'adresse postale est le 1630-1177 West Hastings Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 2K3.

Au 30 juin 2023, la Société avait deux projets principaux entièrement détenus : Eau Claire, au Québec, et Committee Bay, au Nunavut. La Société détient également une participation de 50,022 % dans la coentreprise Éléonore Sud, la participation restante de 49,978 % étant détenue par Newmont Corporation (« Newmont »). De plus, la Société détient une participation de 23,5 % dans Dolly Varden Silver Corporation (« Dolly Varden »), qui détient le projet Kitsault en Colombie-Britannique et une participation de 25 % dans Universal Mineral Services Limited (« UMS »), un fournisseur privé de services partagés (rubrique 8). Les participations de la Société dans Dolly Varden et UMS sont comptabilisées à titre de participations dans des entreprises associées.

Rubrique 3 : Faits saillants du deuxième trimestre de 2023 et événements postérieurs à la date de clôture

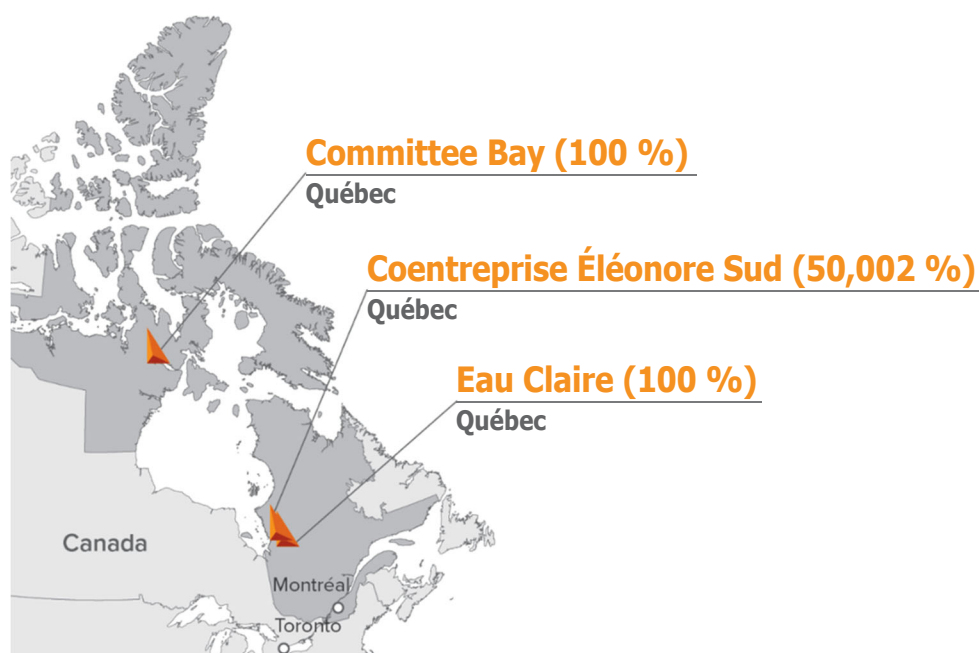
3.1 Faits saillants de la Société

- Le 30 juin 2023, la Société a annoncé les résultats des votes tenus lors de l'assemblée générale annuelle (l'« assemblée ») des actionnaires, qui a eu lieu le 29 juin 2023. La Société a confirmé que chaque candidat aux postes d'administrateurs nommé dans la circulaire d'information de la direction de la Société (la « circulaire ») datée du 18 mai 2023 se rapportant à l'assemblée et déposée sur SEDAR le 23 mai 2023 a été réélu à titre d'administrateur de la Société et que le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en tant qu'auditeur de la Société a été reconduit. L'adoption d'un nouveau régime incitatif à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des membres de la direction a également été approuvée. Les modalités de ce régime sont décrites en détail dans la circulaire d'information se rapportant à l'assemblée déposée sur SEDAR.
- Le 31 mai 2023, la Société a annoncé que M^{me} Lynsey Sherry, chef des finances, avait signifié qu'elle relèverait de nouveaux défis professionnels à compter du 23 juin 2023; M. Phil van Staden, auparavant contrôleur général de Fury, a été nommé chef des finances intérimaire avec prise d'effet à cette date.
- Le 16 mai 2023, la Société a annoncé que M. Brian Christie a été nommé président du conseil d'administration et que M. Jeffrey Mason continuera de siéger au conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant. La Société a également fait savoir que M. Michael Henrichsen, chef de la géologie, avait quitté son poste et qu'il agira à titre de conseiller pour Fury. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de maintenir le bureau du chef de la géologie. Le premier vice-président, Prospection assumera les responsabilités liées au rôle du chef de la géologie.

3.2 Faits saillants de l'exploitation

- Le 13 avril 2023, la Société a annoncé que le programme de forage de 2023 avait été lancé. Les forages seront d'abord axés sur la zone cible de la charnière ouest, et le forage de la zone prometteuse Percival devrait commencer au deuxième trimestre de 2023. Le 31 mai 2023, la Société a annoncé qu'un deuxième appareil de forage serait mis en place dans la zone prometteuse Percival. Le deuxième forage donnera suite aux résultats positifs enregistrés en 2022 dans la zone prometteuse Percival. Le forage s'étendra sur environ 5 000 mètres (« m ») et visera à prolonger davantage la minéralisation aurifère à teneur élevée vers l'ouest et en aval-pendage, et à tester quelques-unes des quatorze cibles prioritaires le long de l'orientation Percival. Le forage a été interrompu pendant environ un mois en raison des feux de forêt, comme il a été mentionné précédemment.

Rubrique 4 : Aperçu des projets



4.1 Relations avec les communautés autochtones et considérations environnementales

Le souci d'être respectueuse de l'environnement et socialement responsable dans le cadre de ses activités de prospection minière oriente toutes les activités de Fury Gold, car la Société comprend les grands avantages sociaux que la prospection et l'exploitation minières responsables peuvent apporter, de même que les risques qui doivent être gérés au moyen de la mise en œuvre de pratiques de développement durable. La Société s'efforce de maintenir les normes les plus élevées en matière de protection de l'environnement et d'engagement auprès des autochtones et des collectivités dans tous ses projets.

La Société considère que la durabilité comprend l'atteinte de quatre piliers qui se renforcent mutuellement : la protection du patrimoine environnemental et culturel, le développement social et communautaire, la croissance économique et les possibilités, et le développement des compétences culturelles de tous les employés. La Société évalue les avantages et les risques environnementaux, sociaux et financiers liés à toutes les décisions d'affaires et estime que cet engagement à l'égard de la durabilité génère de la valeur et des avantages pour les collectivités locales et les actionnaires.

L'approche de la Société à l'égard de l'engagement envers les autochtones et les parties prenantes apporte des occasions et des avantages grâce aux éléments suivants :

- l'offre d'emplois et de programmes de formation;
- des possibilités d'octroi de contrats;
- le financement des capacités en ce qui a trait à la participation des autochtones;
- la commandite d'événements dans la collectivité;
- la contribution aux occasions de perfectionnement professionnel et le renforcement des capacités en matière d'intelligence culturelle et communautaire à l'intention des membres du personnel, de la haute direction et du conseil d'administration.

La Société accorde la priorité à la création de relations à long terme mutuellement avantageuses avec les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Dans le cadre de cet engagement, les objectifs comprennent la communication aux gouvernements, aux collectivités et aux résidents des Premières Nations de renseignements sur l'entreprise et les projets, y compris des détails sur les programmes de travail, les occasions d'affaires misant sur la collaboration et d'autres activités sur le terrain.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a continué de travailler à obtenir sa certification Ecologo pour la prospection minière. Ecologo est la première certification complète à l'intention des sociétés de prospection minière et de leurs fournisseurs de services qui offre une certification par des tiers des pratiques environnementales, sociales et économiques. En outre, au cours du trimestre, la Société a soumis les informations requises en vue de la mise à jour annuelle de l'évaluation liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») effectuée par Digbee, une société de technologies qui fournit aux sociétés d'extraction et de prospection minières des outils d'évaluation qualitative leur permettant de faire un suivi de leurs progrès et de leurs réalisations en matière de facteurs ESG. La note finale obtenue dans le cadre de la mise à jour annuelle n'est pas encore connue. Dans le cadre de l'évaluation initiale réalisée en 2022, la Société a obtenu une note globale de BB (fourchette de CC à A) qui se décompose comme suit : une note d'entreprise de BB (fourchette de B à A) et une note de projet de BB (fourchette de CC à A) tant pour le projet Eau Claire que pour le projet Committee Bay.

4.2 Québec

Fury Gold détient une participation de 100 % dans le projet Eau Claire ainsi que des participations dans sept autres biens qui couvrent environ 93 000 hectares dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, dont une participation de 50,022 % dans la coentreprise Éléonore Sud, dont Fury Gold est l'exploitant. Le projet minier Eastmain ainsi que les projets Ruby Hill East et Ruby Hill West sont visés par une option octroyée à Benz Mining Corp. (« Benz Mining »), en vertu de laquelle Benz Mining peut gagner une participation de 75 % dans ces biens, sous réserve de la réalisation de certains paiements en vertu de l'option et de certaines dépenses de prospection. Une autre option permet à Benz Mining d'augmenter sa participation à 100 % dans le bien minier Eastmain à la réception d'un paiement d'étape final. Benz Mining agit actuellement en tant qu'exploitant et est à jour en ce qui a trait à toutes les obligations de paiements en vertu de l'option et en matière de dépenses. Le projet Radis est visé par une option en vertu de laquelle Ophir Gold Corp. (« Ophir ») peut obtenir une participation de 100 % dans le projet, sous réserve du respect de certains paiements en vertu de l'option (rubrique 6.3).

4.2.1 Eau Claire

Le projet Eau Claire est situé immédiatement au nord du réservoir Eastmain, à 10 kilomètres (« km ») au nord-est de la centrale hydroélectrique EM-1 d'Hydro Québec, à 80 km au nord de la ville de Nemaska, à environ 320 km au nord-est de la ville de Matagami et à 800 km au nord de Montréal. Ce bien comprend des concessions désignées sur carte totalisant environ 23 000 hectares. Ces concessions sont entièrement détenues par Fury Gold et sont en règle. Des permis sont obtenus à chaque campagne pour toutes les activités de prospection en surface effectuées sur le bien, en particulier pour les travaux d'excavation de tranchées et de forage.

En 2023, la Société prévoit forer entre 15 000 m et 20 000 mètres au projet dans le but 1) de poursuivre l'expansion de la ressource à teneur élevée d'Eau Claire; 2) de poursuivre les travaux dans la zone prometteuse Percival, à 14 km à l'est d'Eau Claire, où des teneurs intéressantes ont été enregistrées en 2022; et 3) de faire passer du stade préliminaire au stade du forage plusieurs cibles le long de la zone de déformation de Cannard. Ces travaux devraient coûter entre 8 000 \$ et 9 000 \$.

Zone cible de la charnière ouest : L'interprétation géologique révisée de Fury en ce qui a trait aux contrôles de la minéralisation dans la ressource d'Eau Claire et l'importance accordée au pli de la zone cible de la charnière en 2022 ont entraîné une augmentation globale de plus de 25 % de la superficie minéralisée. Le système minéralisé demeure ouvert dans toutes les directions et présente des recoupements dont les teneurs en or atteignent 5,75 grammes par tonne (« g/t ») sur 4 m, 21,4 g/t sur 1 m, 5,86 g/t sur 3,5 m et 22,77 g/t sur 1,5 m. Le programme de prospection de 2023 dans la zone cible de la charnière met l'accent sur l'expansion continue de la superficie minéralisée vers l'ouest et en amont-pendage, ainsi que sur le resserrement de l'espacement de forage entre 70 m et 80 m.

Zone prometteuse Percival : La minéralisation aurifère de Percival couvre actuellement une superficie de 500 m sur 100 m, où des teneurs aurifères élevées ont été recoupées jusqu'à 300 m sous la surface. Les résultats des activités de forage font état de teneurs en or de 8,05 g/t sur 13,5 m, de 4,38 g/t sur 7,5 m et de 2,73 g/t sur 9,5 m. Le programme de prospection de 2023 à la zone Percival mettra l'accent sur les prolongements à l'ouest et en aval-pendage de la minéralisation aurifère à teneur élevée sur une charnière suivant un pendage prononcé vers l'ouest.

Bassin de cibles de la zone de déformation de Cannard : La zone de déformation de Cannard présente un contrôle régional de la répartition des venues aurifères connues le long de son étendue cartographiée de plus de 100 km, y compris, plus particulièrement, la ressource à teneur élevée d'Eau Claire et de la zone prometteuse Percival de Fury. Le programme de prospection de 2023 mettra l'accent sur la progression vers le stade du forage de plusieurs anomalies aurifères et anomalies géochimiques multi-éléments connues grâce à une campagne de prospection systématique et rigoureuse. Les anomalies sont situées à l'intérieur ou à proximité de la zone de déformation de Cannard le long de l'orientation de la zone Percival et de la partie sud du projet Lac Clarkie.

Le 13 avril 2023, la Société a annoncé que le programme de forage de 2023 avait été lancé. Les forages seront d'abord axés sur la zone cible de la charnière ouest, et le forage de la zone prometteuse de Percival devrait commencer au deuxième trimestre de 2023.

Une grande partie du Québec a été affectée par les feux de forêt qui se sont déclarés à la fin du mois de mai. Le 4 juin 2023, la ministre des Ressources naturelles a ordonné à la Société et à d'autres parties touchées d'interrompre toutes les activités de prospection et d'évacuer le personnel à titre préventif. Le campement a été fermé et le dernier employé a quitté les lieux le 5 juin 2023. La réouverture a été autorisée le 4 juillet 2023 et le personnel a regagné les installations afin de reprendre les activités le 6 juillet 2023.

La Société prévoit engager des coûts de maintien liés aux projets d'environ 260 \$, incluant certains paiements liés aux concessions minières, afin de maintenir les biens en règle en 2023.

Estimation des ressources et rapport technique sur l'évaluation économique préliminaire d'Eau Claire

P&E Mining Consultants Inc. a effectué l'estimation des ressources et l'évaluation économique préliminaire d'Eau Claire (se reporter au document intitulé Technical Report, Updated Mineral Resource Estimate and Preliminary Economic Assessment on the Eau Claire Gold Deposit, Clearwater Property, Québec, Canada, déposé sur SEDAR le 3 juillet 2018).

4.2.2 Coentreprise Éléonore Sud

Fury Gold détient une participation de 50,022 % dans le projet de la coentreprise Éléonore Sud et est l'exploitant de la coentreprise. La participation restante de 49,978 % est détenue par Goldcorp Canada Ltd., une filiale entièrement détenue de Newmont.

Le bien Éléonore Sud est stratégiquement situé dans une zone de minéralisation aurifère prolifique au sein du camp aurifère d'Eeyou Istchee Baie-James et est défini localement par la mine Éléonore de Newmont et le gisement Cheechoo de Ressources Sirios. Au cours des 12 dernières années, la coentreprise a exploré le bien en mettant l'accent sur le prolongement de la minéralisation du gisement Cheechoo dans la tonalite de Cheechoo sur le terrain de la coentreprise. Des travaux de forage sur environ 27 000 m ont été effectués dans 172 trous de forage, ce qui ne couvre qu'une petite partie du bien dans les zones prometteuses Moni et JT. Les intersections de forage notables comprennent une teneur en or de 4,22 g/t sur 53,25 m, une teneur en or de 49,50 g/t sur 6,0 m, y compris une teneur en or de 294 g/t sur 1,0 m, et une teneur en or de 3,08 g/t sur 23,8 m, y compris une teneur en or de 27,80 g/t sur 1,5 m. La Société concentre actuellement la totalité de ses activités de prospection à Eau Claire et poursuit les discussions avec son partenaire quant aux prochaines étapes pour la coentreprise Éléonore Sud.

4.3 Nunavut

Committee Bay et Gibson MacQuoid

Le projet Committee Bay comprend une superficie d'environ 255 000 hectares située le long de la ceinture de roches vertes Committee Bay, à 180 km au nord-est de la mine Meadowbank exploitée par Mines Agnico Eagle Limitée. La ceinture Committee Bay comprend l'une des nombreuses ceintures de roches vertes de l'Archéen qui se trouvent dans l'ouest de la Province de Churchill, dans le nord-est du Canada. Le projet Committee Bay est détenu à 100 % par la Société et est assujéti à une redevance sur le rendement net de la fonderie (« RRNF ») de 1 %, et à une RRNF supplémentaire de 1,5 % payable relativement à seulement 7 596 hectares, laquelle peut être achetée dans les deux ans suivant le début de la production commerciale contre un montant de 2 000 \$ pour chaque tiers (0,5 %) de la RRNF.

Le projet Gibson MacQuoid est un projet de prospection aurifère qui en est à l'étape préliminaire et qui est situé entre le gisement Meliadine et la mine Meadowbank, au Nunavut, au Canada. Les 47 concessions minières qui composent le projet couvrent une distance longitudinale d'environ 120 km de la ceinture de roches vertes, laquelle offre des occasions prometteuses, et totalisent collectivement une superficie de 54 531 hectares.

À l'heure actuelle, la Société n'entreprendra aucun programme de prospection en 2023 au Nunavut afin de concentrer les ressources disponibles au Québec.

La Société prévoit engager des coûts de maintien annuels liés au projet d'environ 230 \$ en 2023, y compris certains paiements aux autorités gouvernementales liés aux concessions minières, afin de maintenir le bien en règle.

Estimation des ressources et rapport technique pour Committee Bay

Roscoe Postle Associates Inc. (« RPA ») a effectué l'estimation des ressources de Three Bluffs (se reporter au rapport technique sur le projet Three Bluffs, au Nunavut, au Canada, déposé sur SEDAR le 31 mai 2017 et modifié le 23 octobre 2017).

Rubrique 5 : Revue de l'information financière trimestrielle

Trimestres clos les :	Produits d'intérêts	Perte nette (bénéfice net)	Perte globale (bénéfice global)	Perte (bénéfice) par action (en dollars par action)
30 juin 2023	188 \$	3 293 \$	3 296 \$	0,02 \$
31 mars 2023	121	2 661	2 662	0,02
31 décembre 2022	112	2 871	2 872	0,03
30 septembre 2022	67	12 280	12 282	0,09
30 juin 2022	45	5 577	5 577	0,04
31 mars 2022	4	(45 636)	(45 636)	(0,36)
31 décembre 2021	3	298	298	0,00
30 septembre 2021	4	7 507	7 507	0,06

5.1 Trimestre clos le 30 juin 2023 par rapport au trimestre clos le 30 juin 2022

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a présenté une perte nette de 3 293 \$ et une perte par action de 0,02 \$, comparativement à 5 577 \$ et à une perte par action de 0,04 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022. Les facteurs importants qui expliquent la perte nette sont présentés ci-dessous.

Charges d'exploitation

- Les coûts de prospection et d'évaluation ont diminué pour s'établir à 1 826 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 2 814 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022. La diminution s'explique par les restrictions aux activités de prospection découlant de l'ordre d'évacuation attribuable aux feux de forêt qui a entraîné la suspension de toutes les activités sur le terrain pour la majeure partie de juin 2023, alors qu'en 2022, un levé géophysique avait été effectué en plus de la planification du programme de forage de 2022 et de l'achèvement de l'analyse des données du programme de forage de 2021.
- Les honoraires, salaires et autres avantages du personnel ont diminué pour s'établir à 517 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 984 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022. La baisse tient au fait que la charge de rémunération fondée sur des actions de seulement 149 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023 a diminué par rapport à 433 \$ pour la période comparative, ainsi qu'à la diminution des effectifs.
- Les frais juridiques et honoraires professionnels ont diminué pour s'établir à 152 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 378 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022. La hausse des coûts au cours de la période comparative était principalement attribuable aux frais de préparation engagés à l'égard d'un financement public qui a été annulé au premier trimestre de 2022 et remplacé par un financement sous forme de placement privé sans courtier.

- Les frais de commercialisation et les coûts liés aux relations avec les investisseurs ont diminué pour s'établir à 218 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 338 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022. La baisse s'explique par la réduction des activités de consultation et de publicité au deuxième trimestre de 2023 par rapport à la période comparative de 2022.

Autres charges (produits), montant net

- La perte nette des entreprises associées s'est établie à 1 552 \$ en raison principalement de la quote-part revenant à la Société des pertes nettes de Dolly Varden, comparativement à 1 441 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022.
- L'amortissement de la prime liée aux actions accréditatives a diminué pour s'établir à 613 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023 en raison de la suspension des activités par suite de l'ordre d'évacuation attribuable aux feux de forêt en juin 2023, comparativement à 1 011 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022.

5.2 Semestre clos le 30 juin 2023 par rapport au semestre clos le 30 juin 2022

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, la Société a présenté une perte nette de 5 955 \$ et une perte par action de 0,04 \$, comparativement à un bénéfice net de 40 059 \$ et à un bénéfice par action de 0,31 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Les facteurs importants qui expliquent les variations d'un bénéfice net à une perte nette sont présentés ci-dessous.

Charges d'exploitation :

- Les coûts de prospection et d'évaluation ont diminué pour s'établir à 2 688 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 4 086 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. La diminution est attribuable à la campagne de forage de 2022 qui a débuté en avril, l'accent ayant été mis sur les levés géophysiques au cours du premier trimestre de 2022; en comparaison, la campagne de forage de 2023, qui a aussi débuté en avril, a dû être suspendue pendant un mois à partir du début de juin 2023 en raison de l'ordre d'évacuation attribuable aux feux de forêt.
- Les honoraires, salaires et autres avantages du personnel ont diminué pour s'établir à 1 397 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 1 742 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. La diminution tient à la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions, qui s'est chiffrée à 635 \$ au premier semestre de 2023, comparativement à 800 \$ pour la période comparative de 2022, ainsi qu'à la diminution des effectifs en 2023.
- Les frais juridiques et honoraires professionnels ont diminué pour s'établir à 255 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 614 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. La hausse des coûts au cours de la période comparative était principalement attribuable aux frais de préparation engagés à l'égard d'un financement public qui a été annulé au premier trimestre de 2022 et remplacé par un financement sous forme de placement privé sans courtier, qui a été conclu en avril 2022.
- Les frais de commercialisation et les coûts liés aux relations avec les investisseurs ont diminué pour s'établir à 388 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 556 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. La baisse s'explique par la diminution du nombre de campagnes de marketing entreprises au cours du premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022, d'importantes activités de marketing ayant été menées durant le deuxième trimestre de 2022.

Autres produits, montant net :

- Aucun profit net n'a été enregistré, alors qu'un profit net de 48 390 \$ a été comptabilisé à la vente de Homestake Resources à Dolly Varden au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Le profit comptabilisé tient compte du produit en trésorerie de 5 000 \$ et de la juste valeur des 76 504 590 actions ordinaires de Dolly Varden, calculée en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires à la date de clôture, déduction faite des coûts de transaction.

- La perte nette des entreprises associées s'est établie à 2 134 \$ en raison principalement de la quote-part revenant à la Société des pertes nettes de Dolly Varden et d'UMS, comparativement à 1 890 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022.
- L'amortissement de la prime liée aux actions accréditives s'est établi à 613 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, comparativement à 1 414 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022, reflétant la diminution des activités de prospection à Eau Claire et le fait que les nouvelles actions accréditives ont été émises seulement à la fin du premier trimestre de 2023.

Impôt sur le résultat :

- La Société a comptabilisé une charge d'impôt de 18 \$ découlant des activités administratives de ses filiales américaines pour le semestre clos le 30 juin 2023, alors qu'elle avait reçu un crédit d'impôt pour l'exploration minière remboursable de 187 \$ au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

Rubrique 6 : Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	14 030 \$	10 309 \$
Trésorerie soumise à restrictions	144	144
Titres négociables	2 034	582
Autres actifs	1 708	1 944
Participations dans des biens miniers	144 551	145 190
Participations dans des entreprises associées	40 296	42 430
Passifs courants	4 442	1 308
Passifs non courants	4 524	4 498
Excédent du fonds de roulement ¹	12 471	10 554
Cumul du déficit	137 796	131 841

1. Défini comme le total des actifs courants moins le total des passifs courants.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies :	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'exploitation	(2 637)	(3 393)	(4 438)	(6 091)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement	188	(45)	359	4 438
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	(59)	10 801	7 804	10 755

6.1 Flux de trésorerie

Activités d'exploitation :

- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a affecté des flux de trésorerie de 2 637 \$ aux activités d'exploitation, comparativement à 3 393 \$ en 2022. Les sorties de trésorerie pour la période considérée ont diminué en raison principalement de la baisse des activités de prospection et de la diminution des frais juridiques et honoraires professionnels.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, la Société a affecté des flux de trésorerie de 4 438 \$ aux activités d'exploitation, comparativement à 6 091 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Les sorties de trésorerie ont diminué en 2023 en raison de l'interruption temporaire des activités forage en juin 2023 et de la réduction des frais du siège social du fait de la diminution des effectifs et de la baisse des frais de commercialisation et des honoraires professionnels.

Activités d'investissement :

- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, les flux de trésorerie de la Société provenant des activités d'investissement se sont chiffrés à 188 \$ et se composaient des intérêts reçus sur les dépôts en trésorerie. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la Société a affecté des flux de trésorerie de 45 \$ aux activités d'investissement, principalement au titre de l'entrée de certains titres négociables.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, les flux de trésorerie de la Société provenant des activités d'investissement se sont chiffrés à 359 \$ et se composaient des intérêts reçus sur les dépôts en trésorerie ainsi que du paiement en vertu de l'option reçu de 50 \$. Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie de la Société provenant des activités d'investissement se sont chiffrés à 4 438 \$ et se composaient essentiellement du produit en trésorerie, déduction faite des coûts de transaction, tiré de la transaction avec Dolly Varden.

Activités de financement :

- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a affecté des flux de trésorerie de 59 \$ aux activités de financement, principalement pour les paiements de loyers. Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 10 801 \$ et se composaient pour l'essentiel du produit net reçu dans le cadre du financement d'avril 2022.
- Pour le semestre clos le 30 juin 2023, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 7 804 \$ et se composaient pour l'essentiel du produit net reçu dans le cadre du placement d'actions ordinaires accréditives (rubrique 6.4) réalisé en mars 2023. Pour le semestre clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 10 755 \$ et se composaient pour l'essentiel du produit net reçu dans le cadre du financement d'avril 2022.

6.2 Engagements contractuels

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats donnant lieu à des engagements au titre de paiements minimaux futurs. Le tableau suivant résume les échéances contractuelles restantes des passifs financiers et des engagements de la Société au 30 juin 2023, présentés selon les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans	Au 30 juin 2023
Créditeurs et charges à payer	1 020 \$	– \$	– \$	1 020 \$
Obligation au titre des actions accréditives	–	7 370	–	7 370
Paiements de loyers non actualisés	188	159	–	346
Total	1 208 \$	7 529 \$	– \$	8 736 \$

En février 2023, la Société a conclu un contrat de services de forage pour le programme de prospection de 2023. La Société s'est également engagée à réaliser un programme de forage d'au moins 6 000 mètres avec l'entrepreneur, dont 2 606 mètres avaient été forés au 30 juin 2023. En mai 2023, la Société a également conclu une entente d'une durée minimale de 120 jours, à compter du 1^{er} juin 2023, pour des services d'hélicoptères.

La Société effectue également certains paiements annuels ou semestriels au titre des concessions minières et des contrats de location afin de s'assurer que tous ses biens demeurent en règle. Des paiements en trésorerie de 141 \$ ont été effectués au cours du trimestre clos le 30 juin 2023 relativement à ces concessions minières.

De plus, la Société a des engagements à l'égard de certaines charges locatives se rapportant à des locaux pour bureaux dans le siège social partagé, comme il est indiqué à la rubrique 8.

6.3 Sommaire des participations dans des biens miniers

	Québec	Nunavut	Total
Solde au 31 décembre 2022	125 656 \$	19 534 \$	145 190 \$
Paiement en vertu de l'option reçu	(675)	–	(675)
Variation de l'estimation de la provision au titre des coûts de remise en état et de fermeture	19	17	36
Solde au 30 juin 2023	125 000 \$	19 551 \$	144 551 \$

Le 12 décembre 2022, la Société a conclu une entente d'option (l'« entente Ophir ») aux termes de laquelle Ophir Gold (le « titulaire de l'option ») acquerrait une participation de 100 % dans le bien Radis au moyen de paiements composés de trésorerie et d'actions ordinaires s'échelonnant sur une période de trois ans et pouvant être accélérés par le titulaire de l'option. La Société doit conserver une RRNF de 2 % à l'égard du bien, dont les trois quarts peuvent être achetés par le titulaire de l'option pour un montant de 1 500 \$. L'entente était assujettie à certaines conditions de clôture, lesquelles ont été remplies le 25 janvier 2023. Le premier paiement en vertu de l'option, soit un montant en trésorerie de 50 \$ et 2 500 000 actions ordinaires d'Ophir Gold, d'une juste valeur de marché de 625 \$, a été reçu à la clôture. La juste valeur de marché des actions ordinaires reçues reflète le cours de clôture de l'action d'Ophir Gold à la date de clôture. Ces actions ordinaires ont été classées dans les titres négociables. Les autres paiements en vertu de l'option sont exigibles aux trois prochaines dates anniversaires (25 janvier) et comprennent des montants en trésorerie totalisant 325 \$ et l'émission de 2 500 000 actions ordinaires additionnelles.

6.4 Ressources en capital

La Société gère ses ressources en capital de façon proactive et y apporte des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés aux actifs de la Société. Afin de gérer efficacement ses besoins en capital, la Société a mis en place un processus d'établissement du budget et de gestion de la trésorerie afin de l'aider à déterminer les fonds nécessaires pour s'assurer que sa situation de trésorerie soit appropriée pour mener à bien les plans de ses projets actuels et atteindre ses objectifs de croissance. La Société s'assure qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins d'affaires à court terme, y compris les engagements contractuels, en tenant compte des sorties de trésorerie prévues liées aux activités de prospection et de ses placements en trésorerie et en titres négociables. La Société surveille et ajuste, au besoin, ces programmes de prospection ainsi que les frais administratifs du siège social afin de s'assurer que son fonds de roulement soit maintenu à un niveau adéquat.

À la date du présent rapport de gestion, la Société s'attend à ce que ses ressources en capital existantes permettent la réalisation de certaines activités prévues pour les 12 prochains mois dans le cadre du projet Eau Claire et le respect des engagements contractuels à court terme. La capacité de la Société d'entreprendre d'autres plans d'expansion des projets dépend de sa capacité à obtenir un financement adéquat dans l'avenir. Bien que la Société ait réussi à mobiliser des capitaux par le passé, rien ne garantit que la Société disposera d'un financement suffisant pour satisfaire ses besoins en capital futurs ni que le financement additionnel sera disponible à des conditions acceptables pour la Société dans l'avenir.

Financement de mars 2023

En mars 2023, la Société a émis 6 076 500 actions accréditives pour un produit brut de 8 750 \$ (le « placement de mars 2023 »). Les frais d'émission d'actions liés au placement de mars 2023 ont totalisé 824 \$, soit des commissions de 525 \$ et d'autres frais d'émission de 299 \$. Le tableau suivant présente un rapprochement de l'incidence du placement de mars 2023 sur le capital social.

	Nombre d'actions ordinaires	Incidence sur le capital social
Actions accréditives émises au prix de 1,44 \$ l'action	6 076 500	8 750 \$
Moins : passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	–	(3 889)
Frais d'émission d'actions en trésorerie	–	(824)
Produit, déduction faite des frais d'émission d'actions	6 076 500	4 037 \$

Le produit du placement de mars 2023 sera affecté au programme de prospection de 2023 de la Société au Québec, qui comprend un programme de forage prévu de 15 000 m à 20 000 m en 2023, et dont le coût total projeté se chiffre à 8 700 \$. Un forage de 2 600 m a été réalisé au cours du premier semestre de 2023. L'inflation des coûts enregistrée en 2023 et en 2022 a été conforme aux attentes de la direction et au budget de la Société, et s'explique principalement par les coûts liés aux campements (nourriture) et au carburant. Les coûts liés aux entrepreneurs en forage par mètre sont demeurés relativement stables.

Financement d'avril 2022

Le 14 avril 2022, la Société a conclu un placement privé sans courtier avec deux investisseurs, soit une société investisseuse canadienne et un investisseur institutionnel américain, visant le placement privé de 13,75 millions d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,80 \$ par action pour un produit brut de 11 000 \$. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 136 \$. Le produit du placement privé a servi à financer le programme de forage de 15 000 m prévu au projet Eau Claire de la Société au Québec, où un forage de 17 700 m avait été exécuté à la fin de 2022.

Rapprochement de l'utilisation des fonds et des financements de 2022 et de 2023

Fury a indiqué que les fonds mobilisés dans le cadre du financement d'avril 2022 seraient utilisés pour les activités de prospection à Eau Claire et aux fins du fonds de roulement, tandis que le produit du financement de mars 2023 serait affecté i) aux activités de prospection à Eau Claire, ii) aux activités de prospection régionale dans la zone prometteuse Percival et iii) aux activités de prospection à la coentreprise Éléonore Sud. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des fonds mobilisés et de leur affectation aux activités de prospection à Eau Claire et aux fins du fonds de roulement. Au 30 juin 2023, aucuns fonds obtenus dans le cadre du financement de mars 2023 n'avaient été affectés aux activités de prospection régionale dans la zone prometteuse Percival ni aux activités de prospection à la coentreprise Éléonore Sud.

À titre d'aperçu, de 2020 à 2022, Fury a foré un total de 79 trous de forage au diamant sur environ 52 960 m à Eau Claire, soit un peu plus que son objectif déclaré de 50 000 m. Fury vise actuellement à mettre en œuvre un programme en deux phases à Eau Claire. La phase 1 du programme devrait comprendre la collecte de 15 000 échantillons biogéochimiques et de till par forage intercalaire, ainsi qu'un forage au diamant de 30 000 m, soit 20 000 m au gisement Eau Claire et 10 000 m à Percival. Le coût de la phase 1 du programme est estimé à environ 13,5 M\$. Des fonds supplémentaires devront être mobilisés pour financer ce programme. Le produit du financement de mars 2023 devrait globalement être affecté aux objectifs en matière de dépenses pour le quatrième trimestre.

	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023
Prospection à Eau Claire	(2 491)	(3 605)	(1 172)	–	(1 620)
Frais généraux et administratifs	(1 482)	(707)	(1 407)	–	–
Total	(3 973)	(4 312)	(2 579)	–	(1 620)
Montant mobilisé	10 864	–	–	7 926	–
Tranche restante des dépenses pour 2022	6 891	2 579	–	–	–
Tranche restante des dépenses pour 2023				7 926	6 306

Le tableau suivant présente un sommaire de l'utilisation des fonds mobilisés par la Société dans le cadre des financements de 2022 et de 2023 :

Financement précédent	Utilisation prévue des fonds (en milliers de dollars)	Utilisation réelle du produit (en milliers de dollars)	Écart et incidence sur les objectifs d'affaires et les jalons
Financement par placement privé conclu le 14 avril 2022 : Émission de 13 750 000 actions ordinaires au prix de 0,80 \$ par action pour un produit de 11 000 \$	11 000 \$ pour la poursuite des activités de prospection au projet Eau Claire et aux fins du fonds de roulement	Fonds utilisés pour les activités de prospection au projet Eau Claire : 7 268 \$ Fonds utilisés aux fins du fonds de roulement : 3 596 \$	Aucun écart. Tous les fonds qui n'ont pas été utilisés pour les activités de prospection au projet Eau Claire ont été conservés aux fins du fonds de roulement
Financement de mars 2023 Émission de 6 076 500 actions ordinaires accréditives pour un produit net de 7 926 \$	- De 3 000 \$ à 5 000 \$ pour les activités de prospection au projet Eau Claire - De 2 500 \$ à 3 500 \$ pour les activités de prospection régionale dans la zone prometteuse Percival 1 000 \$ pour les activités de prospection à la coentreprise Éléonore Sud	Fonds utilisés pour les activités de prospection au projet Eau Claire : 1 620 \$	Aucun écart. Les programmes de prospection prévus doivent être achevés au cours des trimestres subséquents

Exercice des options sur actions et des bons de souscription

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, aucune option sur action ni aucun bon de souscription n'ont été exercés.

Au 30 juin 2023, les options sur actions et les bons de souscription en circulation se présentaient comme suit :

Options sur actions en circulation				Options sur actions pouvant être exercées		
Prix d'exercice (en dollars par option)	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par option)	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par option)	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)
0,56 \$ à 1,00 \$	7 117 284	0,92	3,93	4 658 690	0,95	3,73
1,00 \$ à 1,95 \$	1 011 688	1,80	1,59	1 011 688	1,80	1,59
2,05 \$ à 3,26 \$	2 390 834	2,05	2,30	2 390 834	2,05	2,30
	10 519 806	1,26	3,34	8 061 212	1,38	3,04

Date d'expiration	Bons de souscription en circulation	Prix d'exercice (en dollars par action)
6 octobre 2024	5 085 670	1,20
12 octobre 2024	2 375 780	1,20
Total	7 461 450	1,20

Au 15 août 2023, 10 519 806 options sur actions et 7 461 450 bons de souscription étaient en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré respectif était de 1,26 \$ et de 1,20 \$.

Structure du capital

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Nombre illimité d'actions privilégiées – aucune action émise et en circulation.

Nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au 30 juin 2023 : 145 547 450.

Nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au 15 août 2023 : 145 547 450.

Rubrique 7 : Sommaire des risques financiers

Au 30 juin 2023, les instruments financiers de la Société comprenaient la trésorerie, les titres négociables, les débiteurs, les dépôts et les créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers, autres que les titres négociables, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les titres négociables de la Société, qui représentent des placements détenus dans des entités cotées en bourse, ont été classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs et évalués à la juste valeur au moyen du cours de marché à la fin de la période.

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, principalement le risque de liquidité, le risque de crédit et les risques de marché, y compris le risque de prix. Des renseignements détaillés sur les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023.

Rubrique 8 : Soldes et transactions entre parties liées

8.1 UMS

La Société détient 25 % d'UMS, la participation restante de 75 % appartenant à trois autres sociétés de prospection minière. UMS est la société fermée par l'entremise de laquelle ses actionnaires, y compris Fury Gold, se partagent les services-conseils géologiques, financiers et transactionnels ainsi que les services administratifs selon la méthode du recouvrement intégral des coûts. Cela permet à la Société de maintenir une structure des frais indirects généraux plus efficiente et rentable en embauchant moins d'employés à temps plein et en faisant moins souvent appel à des cabinets de conseils professionnels externes. L'entente a une durée indéterminée et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un avis de 180 jours. De nombreux membres clés du personnel de la Société sont directement employés par UMS et détachés auprès de la Société.

Toutes les transactions avec UMS ont eu lieu dans le cours normal des activités, et tous les montants à verser à UMS ou à recevoir de celle-ci sont non garantis, ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de règlement précise, sauf indication contraire.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	2023	30 juin 2022	2023	30 juin 2022
Coûts de prospection et d'évaluation	286 \$	252 \$	582 \$	303 \$
Frais généraux et administratifs	221	238	462	356
Total des transactions pour la période	507 \$	490 \$	1 044 \$	659 \$

Au 30 juin 2023, le solde impayé s'élevait à 118 \$ (31 décembre 2022 – 240 \$) et est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

La Société a l'obligation contractuelle de couvrir une certaine part, estimée annuellement, des charges d'exploitation d'UMS, particulièrement celles qui se rapportent à un contrat de location de bureaux d'une durée de dix ans qu'elle a conclu le 1^{er} juillet 2021. Au 30 juin 2023, la Société prévoyait que sa quote-part des charges locatives futures d'UMS s'élèverait à environ 489 \$ pour la durée résiduelle de 8 années.

La Société émet des options sur actions en faveur de certains employés d'UMS, y compris les principaux dirigeants de la Société. La Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 248 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023 à l'égard des options sur actions émises aux employés d'UMS (30 juin 2022 – 134 \$).

8.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de Fury Gold et certains membres de la haute direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants de la Société.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Membres de la haute direction^a				
Tim Clark	107 \$	153 \$	231 \$	243 \$
Michael Henrichsen (est parti à la retraite le 16 mai)	6	95	22	149
Lynsey Sherry (a démissionné le 23 juin)	66	155	137	222
Ivan Bebek (est parti à la retraite en mai 2022)	–	19	–	40
Bryan Atkinson	57	123	118	123
Phil van Staden	3	–	3	–
	239	545	511	777
Administrateurs				
Jeffrey Mason	18 \$	14 \$	39 \$	28 \$
Steve Cook	16	18	31	29
Michael Hoffman	11	11	23	22
Alison Saga Williams	11	10	23	21
Brian Christie	15	–	19	–
	71	53	135	100
Paielements fondés sur des actions	125	430	563	743
Total	435 \$	1 028 \$	1 209 \$	1 620 \$

a. Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les primes à verser au cours des 12 mois suivant la date de l'état consolidé de la situation financière ainsi que les autres avantages annuels du personnel.

Rubrique 9 : Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction choisisse des méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des jugements qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience de la direction et les attentes relatives aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Dans la préparation des états financiers intermédiaires de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, la Société a appliqué les informations significatives sur les méthodes comptables et les estimations et jugements comptables critiques décrits aux notes 3 et 5, respectivement, de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Application de normes comptables nouvelles et révisées

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12). Les modifications limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation initiale de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à des différences temporaires équivalentes et compensatoires. Par conséquent, les sociétés devront comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé au titre des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une provision relative au démantèlement. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Le 12 février 2021, l'IASB a publié Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8). Les modifications exigent que les entités présentent toutes les informations significatives sur leurs méthodes comptables, plutôt que leurs principales méthodes comptables, et précisent la façon de distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Le 12 février 2021, l'IASB a publié le document Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*). Les modifications aident les sociétés à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Nouvelles normes et normes modifiées non encore entrées en vigueur

L'IASB a publié certaines prises de position dont l'application est obligatoire pour les périodes comptables ouvertes après le 31 décembre 2023. La Société n'a adopté aucune de ces prises de position par anticipation et, une fois adoptées, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société dans un avenir prévisible.

Rubrique 10 : Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et les procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières ou soumis à celles-ci est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. Au 31 décembre 2022, une évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Société, y compris du chef de la direction et du chef des finances, comme le définissent les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis. À la lumière des résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2022. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur ceux-ci.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend les politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Société ou de la contraction de passifs ou d'obligations qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière qui fournit l'assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers consolidés aux fins de la publication de l'information financière sont préparés conformément aux normes IFRS.

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances de la Société, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2022, en fonction des critères énoncés dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2022. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci.

Des informations supplémentaires sur les circulaires d'information de la direction, les déclarations de changement important, les communiqués de presse et d'autres informations de la Société sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Au nom du conseil d'administration,

« Forrester A. (« Tim ») Clark »

Forrester A. (« Tim ») Clark

Chef de la direction

Le 15 août 2023